

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE

## Rappel réglementaire : Qu'est-ce qu'un RPQS ?



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



#### Présentation du territoire desservi

• L'Ile d'Ouessant exerce la compétence assainissement sur son territoire.

#### Mode de gestion du service

 Le service d'assainissement collectif est géré en délégation de service public par la Société Publique Locale Eau Du Ponant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030, soit pour une durée de 9 ans.



Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE

ingénieur conseil membre d'Antea Group

> Estimation de la population desservie (D201.0)

L'estimation de la population desservie est de 277 habitants en 2024 (INSEE, Population légale 2021 entrée en vigueur le 1er janvier 2024).

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la Collectivité responsable du service de Collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la Collectivité qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

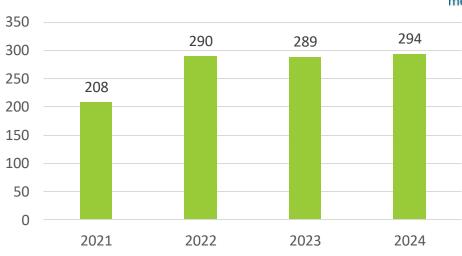
D'après le Délégataire, il n'y a aucun industriel recensé sur le système d'assainissement de la Commune d'Ouessant. Pourtant, il a réalisé des bilans en sortie des deux exploitations agricoles et de la brasserie-distillerie. Ces deux établissements ne sont pas conventionnés aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le

ID: 029-212901557-20251011-44 10 2025

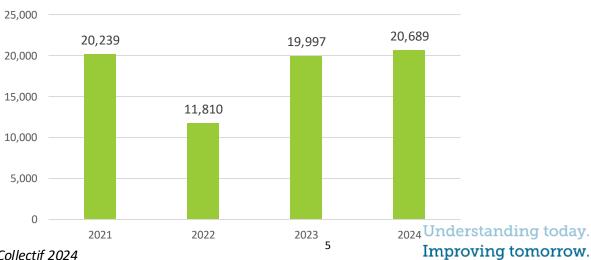


- Nombre d'abonnements
- ☐ La commune d'Ouessant compte 294 abonnés en 2024 (289 abonnés en 2023, soit +1,7%).
- Volumes assujettis
- Le volume facturé sur la commune d'Ouessant est de 20 689 m³ en 2024 (19 997 m³ en 2023, soit +3,5%). Avec la hausse du nombre d'abonnés, les volumes facturés sont en hausse, et donc les consommations unitaires sont en hausse (70 m³ par abonnés en 2024, 69 m³ par abonnés en 2023).



Nombre d'abonnés

#### Volumes assujettis (m3)



Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



Caractéristiques du réseau de collecte

- ✓ En 2024, le réseau compte 7,62 km de réseaux de collecte dont 1,16 km en refoulement (comme en 2023).
- ✓ Le réseau de collecte a été posé en 1996.
- √ 211 branchements d'eaux usées séparatifs sont cartographiés sur le système d'information géographique
- √ 161 regards sont comptés par le délégataire sur le périmètre

# Caractéristiques techniques du service public D: 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID: 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



Caractéristiques techniques de la station d'épuration\*

Commune d'implantation : Ouessant

Capacité nominale : 1 500 Equivalents Habitants

Capacité hydraulique : 225 m³/j

Mise en service: 1996

Type de station : Décantation physique et épaississement statique gravitaire

Milieu récepteur : Eau côtière

Collecte des eaux usées Traitement des Rejet dans le eaux usées milieu naturel Traitement des

\* Source: ttps://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Understanding today.
Improving tomorrow.

boues d'épuration

- Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE
  - ingénieur conseil membre d'Antea Group

- Capacité nominale de la station d'épuration (Arrêté du 31/08/2005)
- ✓ Bilans 24H (pH, Débit, Température, MES, DBO5, NTK, NH4, NO2, NO3, Ptot): 2 bilans par an.
- ✓ Quantité de boues produites (matières sèches): 9,6 TMS
- ✓ Mesures de siccité: 6 par an

Capacité nominale organique: 81 kg/j

Capacité nominale hydraulique : 225 m3/j

#### Charges reçues et performance du rejet

	Concentration (mg/l)			Rendement (%)			
Paramètres	12/08/2024	20/08/2024	Concentration maximale à ne pas dépasser		20/08/2024	Rendement minimum à atteindre	
DCO	213,7	80,4	35	17%	38%	60%	
DBO5	46,8	27,9	200	54%	7%	60%	
MES	213,7	23,9		37%	82%	50%	
NTK	24	17,6		2%	-		
NGL	24	17,6		2%	-		
Pt	1,4	0,7		55%	74%		

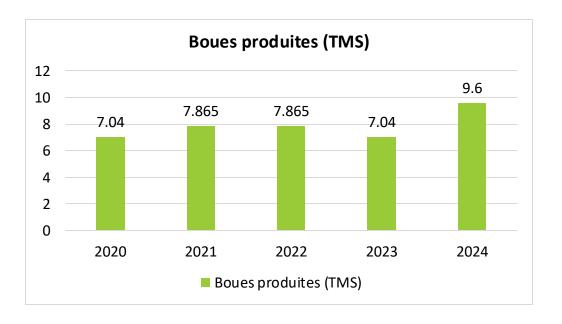
Les résultats indiquent un rendement épuratoire très faible voire nul de l'ouvrage de traitement. La station n'est pas conforme. Les valeurs mesurées dépassent les norm

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE

ingénieur conseil membre d'Antea Group

➤ Quantité des boues issues de l'ouvrage en tonne de matières sèches (D203.0)

	2020	2021	2022	2023	2024
Boues produites (TMS)	7,04	7,865	7,865	7,04	9,6
Siccité moyenne %	5,5	5,5	5,5	5,5	3,5



- Envoyé en préfecture le 15/10/2025

  Reçu en préfecture le 15/10/2025

  Publié le

  ID : 029-212901557-20251011-44 10 2025-DE
  - irh ingénieur conseil membre d'Antea Group

- Fixation des tarifs en vigueur
- → Une part délégataire et une part collectivité

#### La facture est établie en fonction :

- d'une part variable, la consommation avec un prix au m3
- d'une part fixe, l'abonnement dont les niveaux de base et les évolutions ont été définis dans le contrat de délégation du service public.

#### La facture est émise par Eau du Ponant et est obligatoirement composée de trois parties :

- la partie « distribution de l'eau »
- la partie « collecte et traitement des eaux usées»
- la partie « organismes publics » qui correspond à des taxes et à la redevance versée à l'Agence de l'Eau pour la performance du système d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



#### ✓ Redevances de l'Agence de l'Eau

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est remplacée à partir de l'exercice 2024 par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif. Il s'agit d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public s'assainissement collectif.

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m³)	0,16€	0,16€	-
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif (€ HT/m3)	s/o	s/o	0,0840 €

#### ✓ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	63,32€	64,65€	65,38€	1,13%
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,8443 €	0,86 €	0,87 €	1,14%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	45,00€	47,25€	49,61 €	4,99%
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,4500 €	0,47 €	0,50 €	4,99%
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m³)	0,16€	0,16€	-	-
	Performance des systèmes d'assainissement collectif	s/o	s/o	0,084 €	-
	TVA	10%	10%	10%	-

Inderstanding today. mproving tomorrow.

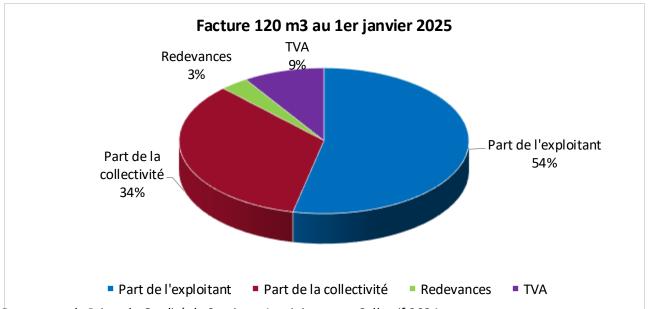
➤ Prix TTC du service — Prix au m³ pour une facture de 120 m³

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



Le prix est de 2,65 €/m³
pour une facture 120 m³ au
1er janvier 2025, soit une
diminution de 0,69% par
rapport à l'année 2024, du
fait du changement de
redevance de l'Agence de
l'Eau et du coefficient de
modulation minoré.

	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation
Part de l'exploitant	164,64€	168,09€	170,00€	1,13%
Part de la collectivité	99,00€	103,95€	109,14€	4,99%
Redevances	19,20 €	19,20 €	10,08 €	-47,50%
TVA	28,28 €	29,12 €	28,92 €	-0,69%
TOTAL	311,12 €	320,36 €	318,14 €	-0,69%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	2,59 €	2,67 €	2,65€	-0,69%



Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



- > Recettes d'exploitation
- ✓ Recettes de la Collectivité

	2021	2022	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	111 112,40 €	35 716,59 €	0,00€	55 652,03 €	-
TOTAL	111 112,40€	35 716,59 €	0,00 €	55 652,03 €	-

Pour mémoire, jusqu'au 31 décembre 2021, la Commune exploitait en régie le service public d'assainissement collectif.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette exploitation est confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant. Rappel : en 2023, la commune n'a pas émis de recettes.

## Indicateurs de performance

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE

Les indicateurs sont issus du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. membre d'Antea Gr

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par le réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

211 branchements sont raccordés, nous considérons un taux à 100%.

- Conformité du système de collecte : Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023;
- Conformité des **équipements** d'épuration aux prescriptions nationales issues de la **directive ERU** (P.204.3) : Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3): Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.
- Conformité des **performances des équipements** d'épuration au regard des prescriptions de **l'acte individuel** (P254.3): Cet indicateur est jugé par les services de la DDT. (en attente des éléments 2024).
- ➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

  Le taux moyen de renouvellement du réseau de collecte est de 0 %, il n'y a pas eu de renouvellement des réseaux.

## Indicateurs de performance



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. L'indice est compris entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à **75.** Le détail de l'indice est présenté en annexe.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Le taux de Boues évacuées selon la filière conforme est de 100 % (épandage sur l'île).

Durée d'extinction de la dette de la Collectivité

En 2024, la Collectivité n'a pas d'emprunt en cours de remboursement.

## Créances - Actions de solidarité

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociales des familles (P207.0)

0,0142 €/m3 en 2024

### Interventions et Travaux

- > Interventions réalisées par le délégataire en 2024
  - ✓ Linéaire de curage préventif: 0 ml
  - ✓ Linéaire de curage curatif: non connu
  - ✓ Linéaire ITV: 0 ml
  - ✓ Nombre de désobstructions: non connu

- Principaux travaux réalisés par la Commune
  - ✓ Aucun travaux en 2024.
- > Renouvellement 2024 : Télégestion du poste de refoulement de Lampaul

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025 Publié le ID : 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025

ublié le

ID: 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



# Annexe 1 Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'assainissement



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

1-15 p				
10   VP-250  Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées   Poutiès   10   200-21/2005/19   200-			Envoyé en r	oréfecture le 15/10/2025
5 (VP.251) Edinition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à our. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.  8-30 p. L'obtention das 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :  (VP.262 VP.253) VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçois de réseaux exer mention du linéaire de la canalisation, de la desgrie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à our du plan des réseaux et attribué chaque fois que sont renseignés lo jour de l'inventaire des réseaux (VP.254).  5 (VP.253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254).  5 (VP.255). L'inventaire des réseaux des (VP.254).  5 (VP.255). L'inventaire des réseaux des sour l'assemblées pour la moitie du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire sour la moitie du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux.  10 (VP.256). Le plan des réseaux comporte une informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 55 % du linéaire total des réseaux.  10 (VP.256). Le plan des réseaux comporte une information déographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux et au renseignés ou précise de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux et accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  10 (VP.256). Le plan des réseaux experte des pour des des des des experte des pour des du linéaire total des réseaux experte des po	A - 15 p		Reçu en pré	fecture le 15/10/2025
S   Our. La mise à jour est réalisée au moins chaque amée.   S   L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :   VP.252 VP.253 VP.254  Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire des réseaux mentionne la daté ou la prévide de pose les tronçons identifs à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accorde lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.    10	10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	Publié le	
S   Our. La mise à jour est réalisée au moins chaque amée.   S   L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :   VP.252 VP.253 VP.254  Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au common l'au moitié du linéaire total des réseaux, au moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire des réseaux mentionne la daté ou la prévide de pose les tronçons identifs à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accorde lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.    10		(VP.251)Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à	ID: 029-212	2901557-20251011-44_10_2025-DE
B-30 p	5		5	ingénieur
VP_252 VP_254   Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP_252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux usées (VP_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (PV_253). La procédure de mise à jour au moins des du principal des réseaux (PV_253). La moitié du linéaire total des réseaux (PV_254). La cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (PV_254). La cinquième point est supplémentaire est autribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires des canalisations, la moitié du linéaire total des réseaux (PV_255). Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux (PV_255). Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie	B - 30 p			consoil
catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à lour du plan des réseaux et complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire total jusqu'à 90%.  (VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accorde forsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total des réseaux.  10 Intolat de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détailé des ouvrages mentionné à l'arrûcle D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  10 (VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaires suivants:  10 (VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations au condition des canalisations, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire sui tartibué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de r	,			membre d'Antea Group
les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à our du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254).  5 (VP.255). L'orsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitué du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire des tatiribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux etant enseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire et attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire et attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total des réseaux.  C - 75 p  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D. 2242-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  10  (VP.256) L'orsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux et autrenseigné  (VP.256) Lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  10  (VP.256) Lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  10	40			membre d'Antea Group
Sour du plan des réseaux est compléte en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP 254). Lorque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitué du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu' à 90% (VP 255). L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :  10	10		5	
5 (VP.253)Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitué du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire des dribus des réseaux mantionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux des réseaux des réseaux point supplémentaire et attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un total de 40 points est nécessaire pour considèrer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionne à l'article D.  C - 75 p 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obterus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :  (VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux.  10 (VP.255) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.255) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.		'	1	
supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%  (VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux du point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  (VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total des réseaux, un accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annaexes (postes de relèvement, postes de réfoulement deversoirs)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque t			_	1
(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à patrir du plan des réseaux, la motité du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  10	5		5	
total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la molité du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total diser des réseaux.  Un fotal de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :  10				1
réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  10  (VP.256)Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné  (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux.  10  (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10  (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10  (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10  (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10  (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisat	45	total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des		
point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionnné à l'article D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  (VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné  (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux (un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total quieme point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinq uième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  (VP.258) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par	15		U	
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages mentionné à l'article D.  2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :  (VP.256)Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné  (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est occordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevement, postes de refoluement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif ch			1	
2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:  10				1
(VP.256)Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné  (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinq uième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	C - 75 p			
réseaux étant renseigné  (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)		supplémentaires suivants :		
reseaux étant renseigné (VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	(VP.256)Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des		]
point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	réseaux étant renseigné	U	
accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)		(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un		
accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	5	point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est	0	
10 (VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,)  10 (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées  10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)			1	
10   (VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées   10   (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)   10   (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)   10   (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite   10   (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)   0   0   (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)   0   (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)   0   (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)   0   0   0   0   0   0   0   0   0	10		10	1
de transport des eaux usées  (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite); (seuls les services ayant la mission collecte sont concemés par cet item)  (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	40		40	1
10 (VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements en tre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)  10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10		10	
regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)  (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)			40	1
10 (VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon deréseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  10 (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  10 (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)			10	
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)  (VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	4.0		40	1
(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réa lisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10		10	
mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite  (VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	40		40	1
(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10		10	
chiffré portant sur au moins 3 ans)	10			1
			U	
<u></u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	75	1
			/	]

Envoyé en préfecture le 15/10/2025 Reçu en préfecture le 15/10/2025

ID: 029-212901557-20251011-44\_10\_2025-DE



## Annexe 2 Note d'information de l'Agence de l'eau



Antea Group

Understanding today. Improving tomorrow.